



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-076

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Réglementation du stationnement

Parking Edmond Mille / du lundi 23 mars au mercredi 1er avril 2026

Ducasse du Geai

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la ducasse du Geai

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules, autres que ceux des forains, sera interdit sur la partie droite de la parking Edmond Mille du lundi 23 mars 2026 7 heures au mercredi 1er avril 2026.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 17 MARS 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 17 MARS 2026